

CHARTRE D'UTILISATION DU SALON JEUX VIDEO

1. Un espace de jeux vidéo est proposé à l'espace Pierre Reverdy de Sablé-sur-Sarthe.
Cet espace est accessible gratuitement à partir de 7 ans.
Les enfants de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
2. Un planning bimensuel est édité pour chaque période correspondante.
3. L'espace est limité à 6 personnes.
4. L'accès aux consoles et aux manettes se fait uniquement en présence d'un médiathécaire.
5. Les usagers y accèdent uniquement sur réservation, celle-ci pouvant être effectuée par téléphone, par mail ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau à la fois.
6. En cas de retard de plus de 10 min, la réservation sera considérée comme annulée.
7. La durée d'utilisation des consoles est limitée à 45 minutes par jour.
8. Il n'y a pas la possibilité de changer de jeu ou de console pendant le créneau.
9. Le salon jeux vidéo est géré par un médiathécaire qui est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles.
10. Toute dégradation du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur ou de son représentant légal, qui devra remplacer à l'identique par du matériel neuf.
11. L'utilisateur s'engage à adopter une attitude modérée. Les parties ne doivent pas dégénérer : bruit excessif, bousculades... il est demandé aux joueurs de rester courtois et de se montrer fair-play.
12. En cas de manquement aux règles de fonctionnement ou de comportement excessif, le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'interrompre une partie, d'interdire temporairement ou définitivement l'accès des usagers au salon de jeux vidéo.